ART. 3 N 0s2294 à 2308

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N os 2294 à 2308

présenté par Mme Fraysse

ARTICLE 3

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Les pistes de financement permettant d'assurer des pensions au moins égales au salaire minimum interprofessionnel de croissance ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Extension du champ des sujets sur lesquels le comité devra formuler des recommandations. Il s'agit ici de savoir ce que le comité recommande en termes de financement pour assurer des pensions au moins égales au SMIC.

ART. 3 N° 2294 à 2308

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	2294	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	2295	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	2296	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	2297	de	M.	François Asensi
Adt n°	2298	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	2299	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	2300	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	2301	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	2302	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	2303	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	2304	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	2305	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	2306	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	2307	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	2308	de	M.	Gabriel Serville